



Réunion de bureau du 9 juillet 2018

Présents : Mickaël Menant, Jérémy Barbier, Franck Louis, Elodie Lerendu, Valérie Vivier, Cyrille Desplanques, Julien Duguey, Henriette Mette, David Pascutti, Guillaume Vignet

Excusés : Evelyne Nativelle, Bruno Ribardière, Severine Moison, Isabelle Chape, Thérèse Françoise, Ludivine Le Guilloux, Béatrice Varin, Loïc Malenfant

Secrétaire de séance : Elodie Lerendu

PV du 27/06/2018 approuvé

-Ecole d'athlé :

Suite à la réunion du 4/7/18 entre encadrants de la section école d'athlé, Bruno Ribardière a envoyé sa démission (en tant que responsable EA et membre du bureau) au président David arrête d'encadrer.

Cyrille deviendrait responsable de l'école d'athlé avec l'aide de Séverine et Elodie H.

Pour la prochaine saison, essayer d'impliquer les parents dans le déroulement des séances.

-L 'entente avec le Stade Saint Lois Athlétisme

Compte rendu de la réunion du 2/7/2018 avec le stade Saint Lois, Mickaël, Jeremy, Julien, Jeremy, Cyrille et Elodie :

l'entente a pour but de présenter les meilleures équipes cadets/adultes tant en cross/interclubs, challenge équip athlé

chaque club garde ses licences

le budget de l'entente serait proportionnel aux nombres de licenciés compétiteurs

les frais de déplacement seront calculés au prorata du nombre d'athlètes de chaque club présents au déplacement

le nom de l'entente est en cours de réflexion comme le maillot

Les présidents des 2 clubs seront vice président de l'entente

il faudra 1 bureau : président/secrétaire/trésorier

Le stade saint lois nous a informé qu'il a adopté en réunion de bureau l'entente avec le CACT à l'unanimité.

Il est procédé à un vote au sein du bureau CACT.

Pour rappel, 1/4 des membres du bureau doit être présent pour qu'une délibération soit validée. Le quorum est atteint.

Contre : 0

Absention : 0

L'entente avec le Stade Saint Lois est adoptée à l'unanimité par les membres du comité directeur du CACT

Suite à cela, un certain formalisme devra être respecté :

*Convoquer une **assemblée générale extraordinaire** pour proposer la nouvelle structure et procéder à un vote pour savoir si la proposition est acceptée ou refusée par les adhérents.*

Ces modalités sont réalisées dans le respect des statuts du club (convocations, votes, etc...).

Une assemblée Générale Extraordinaire est prévue le 14/09 à 20h 30 à la maison des associations (si le quorum n'est pas atteint : AGE le 21/09/2018 à 20h30)

L'assemblée Générale Ordinaire est prévue le 27/10/2018 au Château de Torigni suivie d'un repas.

Prochaine réunion de bureau le 28/08/2018